DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de LEAZ
Arrondissement de Gex
Canton de THOIRY

ARRÊTÉ N° 41-2026
ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT DÉROGATION AUX HORAIRES AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX BRUYANTS LE SAMEDI 8 AOÛT 2026

Le Maire de la commune de Léaz,

VU le code de l'environnement ;
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de la santé publique ;
VU les articles R. 610-5 et R. 623-2 du code pénal ;
VU l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2008 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage ;

Considérant que Monsieur Stéphane GAUTHIER, domicilié au 37 chemin du Pont à Grésin (01200 Léaz), doit réaliser des travaux nécessitant l'utilisation d'outils ou d'engins susceptibles de générer des nuisances sonores ;
Considérant que ces travaux, dont la nature impose une intervention en journée continue, se dérouleront le samedi 8 août 2026, dès 7 heures 30 ;
Considérant qu'une dérogation aux dispositions de l'arrêté préfectoral précité est indispensable pour permettre la bonne exécution de ces travaux dans des conditions optimales ;

ARRÊTÉ

Article 1er – Monsieur Stéphane GAUTHIER, domicilié au 37 chemin du Pont à Grésin (01200 Léaz), est autorisé à effectuer les travaux mentionnés ci-dessus **le samedi 8 août 2026**, dans les horaires suivants : **commencement des travaux à partir de 7 heures 30**.

Article 2 – Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sans préjudice des règles relatives à la tranquillité publique et au respect des riverains. Toute mesure nécessaire devra être prise pour limiter les nuisances sonores en dehors des horaires autorisés.

Article 3 – Le présent arrêté sera affiché en mairie et notifié à l'intéressé.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- M. le Directeur départemental du Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de THOIRY,

Article 5 – Le Maire de Léaz est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Léaz (Ain) le 4 oût 2026.

MAIRIE DE LÉAZ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AIN

Le Maire,

François RAISIN.